

FLASH INFO du 20/03/2020

FEDEREC remercie chaleureusement l'ensemble des personnels qui œuvrent au quotidien pour assurer la gestion des déchets, activité essentielle au service de la France et des Français car elle touche à leur vie quotidienne.

Nous sommes fiers de leur engagement et de leur participation à l'effort de la Nation.

Nous leur transmettons toute notre reconnaissance et notre soutien.

Merci du fond du cœur

Jean-Luc PETITHUGUENIN

Président de FEDEREC

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est très probable que le Gouvernement vienne très prochainement préciser les contours du recours au chômage partiel en exigeant que les droits 2019 aux congés payés soient épuisés avant d'être éligible au chômage partiel.

Nous vous envoyons en pièce jointe la FAQ COVID19 actualisée sur les éléments suivants **(en vert dans la FAQ)** : les relations contractuelles / la reprise demandée des contrôles techniques / le report de la déclaration SYDEREP.

Nous vous envoyons également :

- La note détaillée sur les mesures sanitaires à mettre en œuvre avec des **compléments pour les postes de chauffeurs à la suite de la publication du décret.**
- Une note du MEDEF sur les **mesures d'accompagnement économique**
- Les formulaires URSSAF de **demande d'aide financière** ainsi qu'une note détaillée sur les **possibilités d'aide auprès de l'URSSAF**
- L'arrêté de **levée des interdictions de circulation le week-end des transports routiers de marchandises 7,5 tonnes et plus** prévues dans l'arrêté de mars 2015
- La mise à jour du justificatif de déplacement professionnel **qui est dorénavant permanente et ne requiert plus une mise à jour quotidienne**

Nous attendons des ministères une communication spécifique sur le port du masque ainsi que des précisions sur les contours de l'application du chômage partiel que nous vous enverrons dès leur réception.

Nous restons à votre disposition pour toute question et restons mobilisés pour vous accompagner et vous transmettre les informations ce week-end.